

L'Académie française,

fondée en 1634 et officialisée le 29 janvier 1635, sous le règne de Louis XIII par le cardinal de Richelieu, est une institution française dont la fonction est de normaliser et de perfectionner la langue française. Elle se compose de quarante membres élus par leurs pairs.

La mission qui lui est assignée dès l'origine, et qui sera précisée le 29 janvier 1635 par lettres patentes de Louis XIII, est de fixer la langue française, de lui donner des règles, de la rendre pure et compréhensible par tous. Elle doit commencer par composer un dictionnaire : la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* est publiée en 1694 et la neuvième est en cours d'élaboration.

L'Académie française rassemble des personnalités marquantes de la vie culturelle : poètes, romanciers, hommes de théâtre, critiques, philosophes, historiens et des scientifiques qui ont illustré la langue française, et, par tradition, des militaires de haut rang, des hommes d'État et des dignitaires religieux. le 12 décembre 2013, l'Académie a élu au premier tour l'écrivain québécois d'origine haïtienne Dany Laferrière.

« la principale fonction de l'Académie sera de travailler à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. »

Ainsi, le but de la normalisation de la langue n'est pas strictement administratif et juridique, mais aussi de lui donner une rigueur scientifique et technique. l'Académie a pour mission de veiller sur l'état de la langue et de rappeler son bon usage, en ayant pour objectif d'éviter qu'une confusion dans les mots n'entraîne une confusion dans les idées.

Définir les normes de la langue française

La première mission est d'enregistrer et d'étudier toutes les variations de tournures, de prononciation et d'orthographe, puis d'en dégager la forme la plus cohérente qui puisse servir de norme aux imprimeurs, aux rédacteurs des lois et des documents administratifs, à l'enseignement. L'Académie a travaillé pour recueillir la nomenclature des mots, de leur prononciation, de leur orthographe et de leur sens pour éditer un dictionnaire lexicographique. Le même travail avait été entrepris pour établir la *Grammaire de l'Académie*, dont la publication sera reportée d'année en année. Après 296 ans et demi d'attente, cette grammaire est enfin publiée dans une première édition annoncée en 1930 (très rapidement décriée et désavouée) et non renouvelée.

Aujourd'hui, elle continue ce travail en préparant le dictionnaire, qui fixe l'usage de la langue, mais aussi en faisant des recommandations et en participant aux différentes commissions de terminologie.

Fidèle à sa mission originale d'établissement des normes de la langue officielle, **l'Académie française s'oppose à ce qu'il soit fait mention des langues régionales dans la Constitution française**, selon une déclaration rendue publique le 12 juin 2008.

Imposer le standard

L'Académie française s'est toujours défendue d'être la créatrice de la langue, considérant que son rôle est uniquement de constater, de recueillir et de normaliser les usages

L'Académie française détient pourtant de fait un pouvoir moral dans le domaine de la langue française : on la considère volontiers en France, en raison de son Dictionnaire en constante reconstruction, comme autorité naturelle pour décider du bon usage en matière de langue française : nomenclature des mots, orthographe et même règles de grammaire.

Encourager les bonnes pratiques
